

tenue sous la présidence de Madame CORNELOUP, assisté(e)
de Monsieur HUCHOT et Madame FOULON, Conseillers
En présence de Madame GAVALDA, Rapporteure publique
Madame LECLERCQ, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2302195	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 3432222V0003 en date du 25 octobre 2022 par lequel le maire de la commune de Valfaunes a refusé de délivrer un permis de construire à la SAS Domaine Uma en vue de la rénovation et extension d'un domaine vinicole sur un terrain sis Domaine de Valcyre, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux en date du 19 décembre 2022.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	S.A.S. DOMAINE UMA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE VALFLAUNES	SELARL VALETTE-BERTHELSEN (Cour)
02)	DOSSIER N° 2304060	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 34307 23 M0004 en date du 12 mai 2023 par lequel le maire de la commune de Sussargues a délivré un permis de construire à M. x en vue de la construction d'une maison individuelle avec garage et places de stationnement sur un terrain sis Allée de la Garrigue	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur x Madame x Monsieur x Madame x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour) Maître AVALLONE Sébastien (Cour) Maître AVALLONE Sébastien (Cour) Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SUSSARGUES Monsieur x	SELARL VALETTE-BERTHELSEN (Cour) SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2304562	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	annulation de L'arrêté du Maire de MARSILLARGUES valant opposition à déclaration préalable n° DP 034 151 23 M0019 en date du 23 février 2023 tendant à la régularisation d'une terrasse en toiture sur la maison d'habitation située 02, rue de Liège – 34590 MARSILLARGUES (parcelle n° B64)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	AVOCATS VERBATEAM (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MARSILLARGUES PREFECTURE REGION OCCITANIE ET DU DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE	SELARL HORTUS AVOCATS (Cour)
Observateur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
04)	DOSSIER N° 2306004	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	annulation de la décision du Maire de VENDRES du 25 septembre 2023 aux termes de laquelle il a délivré un certificat d'urbanisme non réalisable concernant le projet de création de quatre lots à bâtir sur leur parcelle AP n° 134.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame x Madame x	SELARL VALETTE-BERTHELSEN (Cour) SELARL VALETTE-BERTHELSEN (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE VENDRES	SELARL GIL-FOURRIER CROS CRESPIY (Cour)
05)	DOSSIER N° 2306328	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 34152 23 M0003 en date du 29 juin 2023 par lequel le maire de la commune de Mas de Londres a prononcé un sursis à statuer sur la demande de permis de construire déposée par M. x en vue de la construction d'une habitation avec garage sur un terrain sis Prat de las Aubas, ensemble la décision de rejet du recours gracieux du 30 août 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Maître GELY GÉRALDINE (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MAS DE LONDRES	SELARL VPNG AVOCATS (Cour)

10 heures 00

06)	DOSSIER N° 2405853	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire Annulation de la décision implicite en date du 22 septembre 2024 par laquelle le maire de la commune de Mas-de-Londres a rejeté la demande de M. x tendant à l'abrogation partielle du PLU en tant qu'il classe la parcelle cadastrée C816 en zone N

Nom des parties

Demandeur Monsieur x

Défendeur COMMUNE DE MAS DE LONDRES

Représentants des parties

Maître GELY GÉRALDINE (Cour)

SELARL VALETTE-BERTHELSEN (Cour)

10 heures 00

07)	DOSSIER N° 2503467	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté n° PC 34199 24 K0024 en date du 13 mars 2025 par lequel le maire de la commune de Pezenas a délivré un permis de construire à la SCCV Pezenas Laval en vue de la construction de deux immeubles de logements collectifs de 32 logements et d'un ensemble de logements individuels groupés de 4 maisons sur un terrain sis avenue J.B. Salvaing et J. Schneider

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Monsieur x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Monsieur x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	M. x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Madame x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Monsieur x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Madame x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Monsieur x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Monsieur x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Madame x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Monsieur x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Madame x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Monsieur x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Madame x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Monsieur x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Madame x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Monsieur x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Madame x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Madame x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Monsieur x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
	Monsieur x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)

	Nom des parties
Demandeur	Madame x Monsieur x
Défendeur	COMMUNE DE PEZENAS SCCV PEZENAS LAVAL

Représentants des parties
Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
SELARL HORTUS AVOCATS
AVOCATS JURIS CONSEIL

Arrêté le 15/09/2026
Le président du tribunal